

Deuxième trimestre

- Le samedi 7 mars – Réunion sur l'orientation au collège avec le Conseillère d'Orientation-Psychologue et les Proviseurs des lycées du secteur. Présentation des lycées, et leurs options.
- Journées portes ouvertes des lycées du secteur – les élèves du troisième recevront les dates par le collège.
- Le guide « Apres le troisième » de « Onisep » est distribué aux élèves de troisième. Site Web <http://www.onisep.fr>
- Fiches Navette : les troisièmes recevront automatiquement par le collège, une fiche navette à remplir avec les souhaits de la famille. Le choix est entre :
 - ⇒ Voie professionnelle en précisant la spécialité
 - ⇒ Seconde Générale et technologique
 - ⇒ Redoublement de la troisième
 - ⇒ Apprentissage
- Le conseil de classe de deuxième trimestre notera son avis sur la fiche navette, qui est re-transmis aux familles.

Troisième trimestre

- Avant le conseil de classe, le collège renvoie la fiche navette aux familles, et la famille re-précise sa demande sur la fiche navette et choisit des options et des Etablissements.
- Le conseil de classe, qui aura lieu le 15 juin, prend la décision d'orientation.
 - ⇒ Si cela ne correspond pas aux souhaits de la famille, elle peut faire appel. La commission d'appel aura lieu à partir de 24 juin. Avant la commission, le chef d'Etablissement reçoit la famille.
 - ⇒ Si cela correspond, il faut néanmoins attendre la décision de la *commission d'affectation départementale* (un ordinateur) pour être sûr d'avoir son choix de lycée. Si l'élève est Fontenaisien et va à Marie Curie, le collège transmet directement le dossier d'orientation.
- Brevet du collège 30 juin – 1^{er} juillet.
- Début juillet. Après avoir reçu confirmation de son affectation (transmis par le collège à la famille), l'élève doit aller s'inscrire dans le lycée – les dates exactes transmises par le collège ou disponibles sur les sites web des lycées.
- Pour les élèves demandant la voie professionnelle qui n'ont pas eu l'affectation de leur choix, il y a une deuxième chance. Le collège les aidera à trouver une autre solution.

NOTES : Pour, un élève qui va en seconde générale et technologique à Marie Curie, il faut savoir qu'à la fin de la seconde, il y a une orientation aussi, et les élèves ne passent pas automatiquement dans une filière générale (S, ES, L) ils peuvent être orientés vers une filière technologique dans un autre établissement, car à Marie Curie il n'y a pas de Bac technologique.

Pour les filières professionnelles, les notes des élèves sont prises en compte pour l'attribution des places. Certaines filières sont très demandées. Les notes en maths, français, Histoire-Géographie et SVT sont prises en compte. Ce n'est pas parce que le conseil de classe approuve le choix d'une voie professionnelle que l'élève aura son choix de filière. L'affectation dans les lycées professionnels est faite au niveau départemental et selon les notes des élèves et les places disponibles. Une deuxième affectation pourrait ensuite être proposée



ETUDES SUPERIEURES LONGUES

ETUDES SUPERIEURES COURTES

BAC général

BAC technologique

BAC techno ou BT

BAC Professionnel

Vie active

L Littéraire
ES Economique et Social
S Scientifique

ST2S Sciences et Technologies de la Santé et du Social
STI Sciences et Technologies Industrielles dont Arts Appliqués
STG Sciences et Technologies de Gestion
STL Sciences et Technologies de Laboratoire
STAV Sciences et Technologies de l'Agronomie et du vivant

Bac technologique hôtellerie
Bac techniques de la musique et de la danse
BT (ex: vêtement, topographie...)

Terminale générale

Terminale technologique

Terminale technologique Terminale BT

3ème année

1ère professionnelle

Vie active

1ère générale

1ère technologique

1ère technologique ou première BT

2ème année

Terminale BEP

Préparation au CAP en 2ans

Seconde générale et technologique

Seconde spécifique

1ère année

Seconde professionnelle

VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

VOIE PROFESSIONNELLE

APRES LA 3ème